



## LE DNB

Le DNB repose sur deux types d'évaluations distinctes dont l'ensemble des éléments est noté sur 800 points. Tout élève qui obtient 400 points ou plus au total obtient son DNB.

### 1- L'évaluation de la maîtrise du socle commun de compétences ( sur 400 points).

Les huit composantes du socle commun prises en compte sont :

- Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- Les représentations du monde et l'activité humaine

Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

- 10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,
- 25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,
- 40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,
- 50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».

La maîtrise du socle commun est évaluée tout au long de la scolarité des élèves entre la 5<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup>.

### 2- Cinq épreuves ponctuelles en fin d'année (400 points) :

- Quatre épreuves écrites (évaluées sur 300 points)

- Le français (3h) 100 points
- Les mathématiques (2h) 100 points
- L'histoire et géographie (2h) 50 points
- Les sciences (1h) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie 50 points.  
(2 disciplines sur les 3 tirées au sort avant les épreuves)

Afin de préparer les élèves à ces épreuves écrites nous organiserons un brevet blanc les 10 et 11 mars 2022.



### Une épreuve orale (évaluée sur 100 points)

L'épreuve orale porte sur un projet mené dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs ; elle permet d'évaluer la qualité de l'expression orale et les capacités de présentation et maîtrise d'un sujet personnel. Cette épreuve peut se dérouler selon deux modalités :

- Un entretien individuel de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- Un entretien collectif de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Pour faciliter l'évaluation et habituer les élèves à l'épreuve orale, à laquelle ils seront confrontés plusieurs fois au cours de leur scolarité à venir, nous les incitons fortement à se présenter en entretien individuel.